

Aménagement de la Morgue au cimetière. (M. Lanoue)

Il s'avère indispensable de prévoir l'aménagement rapide du local où sont déposés et autopsiés les corps des noyés et des personnes mortes sur la voie publique. Il conviendrait de créer une morgue réglementaire avec chambre frigorifique à 3 tiroirs et une salle d'autopsies avec un éclairage puissant.

Le service technique a procédé à une étude et a demandé un devis pour l'aménagement frigorifique aux Ets Lelong à la Rochelle spécialiste de ce genre de travail.

Le Conseil Municipal

Vu le devis présenté par les Ets Lelong à la Rochelle

Vu l'avis favorable des Commissions des Travaux et Finances

Décide

d'autoriser M. le Maire à passer un marché avec les Ets. Lelong pour l'aménagement frigorifique à la morgue, d'un montant de 6.650 NF

dit que la dépense sera prise pour partie sur le crédit DC de 5000 NF disponible et pour le complément sur les fonds libres.

Approuvé à l'unanimité

Finition des travaux de l'externat du Collège (M. Lanoue)

Un certain nombre de travaux complémentaires non prévus aux marchés initiaux restent à exécuter par les différentes entreprises adjudicataires, afin de parfaire la terminaison de l'externat du Collège

Le Conseil Municipal

Vu les devis des travaux présentés par les entreprises Plombiers de Limoges, Galland et Defizeaux et approuvés par l'architecte.

Vu l'avis favorable des Commissions des Travaux et Finances.

Décide

d'autoriser M. le Maire à passer les avenants suivants:

1°/ - avenant au marché passé avec les Plombiers de Limoges (couverture, plomberie, sanitaire en plus - 33.954.55 NF

2°/ - avenant au marché passé avec l'entreprise